



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget 2017-2018 de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 10 avril 2017

Le 7 avril 2017, le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, Allen F. Roach, a présenté le budget 2017-2018 de l'Île-du-Prince-Édouard à l'Assemblée législative. Voici un résumé des faits saillants de ce budget.

Perspectives budgétaires et économiques

- Le déficit prévu pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 est de 17,9 M\$, une augmentation par rapport au déficit initial estimé à 9,6 M\$ dans le budget 2016-2017.
- Un excédent budgétaire de 0,6 M\$ est prévu pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 et d'autres excédents sont prévus en 2018-2019 (5,4 M\$) et en 2019-2020 (12,9 M\$).
- La croissance du PIB est estimée à 1,4 % en 2016, 1,3 % en 2017 et 1,2 % en 2018.
- Le ratio de la dette nette au PIB devrait diminuer et passer de 34,5 % en 2016-2017 à 31,6 % en 2019-2020.

- Le taux de chômage s'établissait à 10,7 % en 2016, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2015.
- Le gouvernement s'est dit convaincu que les prochaines années produiront des excédents de fonctionnement attribuables au retour de l'équilibre budgétaire, jumelé à la croissance économique.

Mesures visant les entreprises

- Le budget ne comporte aucune modification des taux d'imposition des sociétés et n'introduit aucune nouvelle taxe, ni aucun nouveau droit.
- Le gouvernement provincial versera une contribution de contrepartie pouvant atteindre 2 M\$ à un nouveau fonds, le Angel/Seed Investment Fund, qui investira dans des entreprises en démarrage admissibles qui élaborent des produits et services novateurs.

Mesures visant les particuliers

- Le montant personnel de base (actuellement établi à 8 000 \$) est majoré de 2 % pour l'année d'imposition 2017. Le montant pour conjoint et l'équivalent du montant pour conjoint (actuellement de 6 795 \$) est également majoré de 2 %. Le gouvernement s'attend à ce que cette mesure réduise l'impôt provincial à payer pour 85 000 insulaires.
- Une modification législative sera introduite afin de préserver les montants relatifs aux études offerts par la province pour l'année d'imposition 2017. Cette modification est nécessaire en raison de l'élimination de ces montants par le gouvernement fédéral à compter de cette année.
- Le gouvernement préparera un rapport sur les crédits d'impôt offerts dans l'optique d'entreprendre un examen approfondi sur ceux-ci dans les futurs budgets.

Mesures visant les taxes de vente et autres taxes

- Aucun changement n'a été annoncé dans le budget à la portion provinciale de la TVH ou aux droits de mutation.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site web du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard](#).

Votre équipe de spécialistes :

Bureau national

Fatima Laher

Leader, Clients et secteurs, Fiscalité
Tél. : 416-601-6570

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Est du Canada

Mark Noonan

Leader régional, Fiscalité
Tél. : 613-751-6688

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.